



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Guy FOURNIER, Jean-Joël GIL, Marie-Thérèse HERBINIER, Stéphane FRANCON

•**Personne excusée :** Céline ASBROUCQ, Brice GRELLIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean SUZÉ

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : une demande de subvention émanant l'Association des Parents d'élèves Epte Val de Seine du Collège de Bray-et-Lû.

PLU : EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCE

Sur la proposition du Maire ;

- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;

- Vu l'article 136-II de la loi disposant que « la Communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette loi, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR » ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5214-16, L5214-23-1, L. 5216-5 et L 5211-17;

- Vu l'article L 110 du Code de l'Urbanisme disposant que « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences... les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace... » ;

- Vu les avis rendus par la Commission Equipement, Urbanisme, Commerces en date du 24 janvier 2017 et la Commission Affaires Générales, Finances en date du 25 janvier 2017 ;

- Considérant les dispositions de la loi dite ALUR permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la Communauté de communes ;

- Considérant que la Commune d'Ambleville ne souhaite pas perdre la compétence en matière de PLU et document d'urbanisme, qui est une des compétences principales de la Commune, pour maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces et des activités ;

- Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du droit de sols, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur territoire, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

- Considérant que des documents de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

REFUSE le transfert de compétence, à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Validation plans Salle Communale

Après étude des derniers plans de mise en accessibilité et de travaux d'aménagements intérieurs de la Salle Communale (création d'un WC pour personnes à Mobilité Réduite, agrandissement de la cuisine, création d'un vestiaire et espace rangement), le Conseil valide les plans proposés par l'Architecte.

Point sur les commissions

Commission travaux : Jean-Jacques SCHREIBER indique que les travaux de réfection des sanitaires de la Salle Communale (réfection plomberie, changement des cuvettes, travaux de peinture mur et sol) sont terminés ; la limitation de vitesse sur la RD86 devant la Mairie est effective depuis la pose des panneaux ; il est envisagée la pose de radars pédagogiques.

Commission Animation : Guy FOURNIER indique qu'une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation à la soirée soupe du samedi 28 janvier, pour rappel la Chasse aux œufs est programmée le lundi de Pâques 17/04, la Fête de village est prévue le 25/06.

Une journée d'initiation aux premiers secours animée par les pompiers de Bray-et-Lû est prévue le samedi 04 mars, les modalités seront précisées ultérieurement.

Demande de subvention émanant l'Association des parents d'élèves Epte Val de Seine du Collège de Bray-et-Lû

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant l'Association des parents d'élèves Epte Val de Seine du Collège de Bray-et-Lû, après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité n'accorde pas de subvention sachant qu'une participation communale a été accordée au Foyer Socio Educatif du Collège Rosa BONHEUR.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Conseil Municipal